



HAL
open science

Master Droit patrimonial, immobilier et notarial

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit patrimonial, immobilier et notarial. 2011, Université Aix-Marseille 3. hceres-02039963

HAL Id: hceres-02039963

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039963v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : AIX-MARSEILLE

Etablissement : Université Paul Cézanne – Aix-Marseille 3

Demande n° S3MA120003355

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit patrimonial, immobilier et notarial

Présentation de la mention

La mention « Droit patrimonial, immobilier et notarial » est l'une des mentions de master du domaine Droit, économie, gestion de l'Université Paul Cézanne - Aix-Marseille 3, ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en droit. Elle comprend neuf spécialités essentiellement professionnelles : « Carrière notariale », « Droit de la banque et des opérations patrimoniales », « Droit de la protection de l'environnement - territoires méditerranéens », « Droit de la responsabilité et des assurances », « Droit et métiers de l'urbanisme et de l'immobilier », « Droit et métiers des assurances », « Droit immobilier privé et public », « Fiscalité personnelle et du patrimoine » et « Pratique notariale et droit de l'urbanisme et des collectivités locales ».

Au sein de l'offre générale de formation, la mention forme des juristes spécialisés dans le domaine de la constitution, de la gestion et de la transmission du patrimoine, notamment dans le secteur de l'immobilier, grâce à des enseignements pluridisciplinaires.

Elle prépare à un large panel de professions : métiers du notariat, des assurances, de l'immobilier, gestionnaire de patrimoine, fiscaliste, cadre des collectivités locales et territoriales, mais aussi enseignant-chercheur.

Indicateurs

Effectifs constatés	M1 : 200 étudiants M2 : environ 220 étudiants
Effectifs attendus	M1 : en hausse, mais non chiffré M2 : environ 250 étudiants
Taux de réussite	88 % pour la mention
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	Entre 33 % et 73 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention « Droit patrimonial, immobilier et notarial » est une formation globalement cohérente, tant sur le plan de l'offre locale et régionale, que dans la politique de l'établissement et dans sa structure interne. Elle tend à former des juristes ayant un bon degré de spécialisation. Le regroupement des spécialités est relativement harmonieux. Il donne une lisibilité satisfaisante de la formation et des métiers auxquels elle prépare, même si l'aspect « gestion patrimoniale » pourrait être mis en valeur. En outre, la formation bénéficie de véritables partenariats.

Elle s'adosse à des équipes de recherche reconnues (Groupe de recherches et d'études en droit de l'immobilier, de l'aménagement, de l'urbanisme et de la construction (GREDIAUC), Centre d'études fiscales et financières (CEFF), Centre Pierre Kayser) dont les membres constituent, avec les praticiens, le corps enseignant des spécialités. Principalement professionnalisante, la formation permet pourtant la poursuite d'études en doctorat, dans des secteurs en évolution. L'ouverture internationale est prévue, en seconde année, avec des stages à l'étranger, sans que la première année de master puisse être suivie, au moins pour partie, dans le cadre de programmes ERASMUS.

La cohérence de la progression entre les deux années de master est assurée grâce à des pré-requis clairement identifiables. La première année est classique et généraliste, bien qu'orientée vers le droit notarial, le droit des assurances, le droit de l'immobilier. Pertinente, la politique de mutualisation est bien conçue. Le panel des enseignements proposés permet une pré-spécialisation qui est renforcée en master 2. Toutefois, les volumes horaires des enseignements avec travaux dirigés pourraient être renforcés. L'alternative rapport de stage/rapport de recherche proposée en master 1 facilite le choix de la spécialité en seconde année. Quant à la politique des stages en seconde année, elle favorise l'insertion professionnelle. Les spécialités sont dirigées par des enseignants-chercheurs reconnus. Les équipes pédagogiques sont composées d'universitaires auxquels s'adjoignent, en seconde année, un large réseau de praticiens des secteurs concernés. Certains enseignements de seconde année sont utilement mutualisés au sein des parcours d'une même spécialité, voire entre spécialités.

Le bilan de fonctionnement est satisfaisant. Les étudiants proviennent de l'établissement, mais aussi d'autres régions, attirés par les spécialités proposées. Pour le prochain contrat, les responsables comptent sur des effectifs en hausse en master 1 et constants en master 2, en maintenant une sélection nécessaire pour préserver l'insertion professionnelle des diplômés. Les taux de réussite y sont élevés, en raison même de cette sélection. Pourtant, les données chiffrées ne permettent qu'une appréciation partielle de l'évolution des flux d'étudiants, mais surtout du devenir des diplômés à moyen terme, même si les chiffres mentionnés révèlent un taux d'emploi élevé, en adéquation avec la qualification. Les modalités de pilotage de la formation restent encore informelles. Aucun conseil de perfectionnement n'est véritablement institutionnalisé au sein de l'établissement, même si les réajustements apportés à l'offre de formation procèdent d'une volonté d'amélioration et d'adaptation continues, favorisée par une auto-évaluation assez objective.

- Points forts :

- La cohérence de la mention dans l'offre de l'établissement.
- La bonne attractivité des formations proposées.
- La mutualisation et la transversalité des enseignements.
- Le bon taux d'insertion professionnelle.

- Points faibles :

- Le caractère restrictif de l'intitulé de la mention par rapport à certaines spécialités.
- L'absence de conseil de perfectionnement institutionnalisé.
- Les moyens administratifs parfois limités.
- Les caractères informel et relatif des évaluations des enseignements et du suivi des diplômés.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A



Recommandations pour l'établissement

L'intitulé même de la mention pourrait être amélioré en y intégrant clairement l'aspect « gestion du patrimoine », pour une meilleure lisibilité de certaines spécialités, proches du droit des affaires.

A terme, une mutualisation de certains enseignements pourrait être envisagée entre les spécialités « Droit et métiers de l'urbanisme et de l'immobilier » et « Droit immobilier privé et public », suite à l'ouverture du parcours professionnel dans cette dernière spécialité. En outre, les débouchés professionnels devraient être surveillés, car il y a un risque réel de concurrence.

Il serait nécessaire d'institutionnaliser, au niveau de l'établissement, un conseil de perfectionnement ainsi qu'une évaluation des enseignements et un suivi de l'insertion professionnelle pour une meilleure lisibilité des indicateurs, en en présentant clairement les procédures et les résultats.

Il conviendrait également de veiller à ce que des moyens administratifs adéquats soient attribués pour faciliter le bon déroulement des formations proposées.

Appréciation par spécialité

Carrière notariale

- Présentation de la spécialité :

La spécialité professionnelle « Carrière notariale » correspond à la voie universitaire d'accès à la profession de notaire, qui existe à côté de deux autres voies. Elle constitue la première année d'étude du Diplôme supérieur du notariat (DSN).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	41 étudiants
Effectifs attendus	40 étudiants
Taux de réussite	Moyenne de 80 % sur 4 ans
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR, mais 100 % de réussite pour les étudiants inscrits en DSN
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité « Carrière notariale » est une formation classique, cohérente et attractive, qui répond à un réel besoin professionnel. Organisée conformément aux textes régissant le Diplôme supérieur du notariat (DSN), elle en constitue la première année.

Les enseignements approfondis, en relation directe avec la pratique du notariat, assurés par des enseignants-chercheurs reconnus, sont opportuns pour l'exercice des fonctions de notaire, avec en sus une ouverture sur les langues étrangères et la terminologie juridique étrangère. Toutefois, la semestrialisation de la formation est singulière, avec des enseignements *a priori* regroupés sur le premier semestre, suivis d'un stage obligatoire d'une durée d'un mois pour familiariser les étudiants à l'activité d'un office notarial, l'aspect professionnalisant étant assuré lors des deux autres années du DSN.

Les indicateurs relatifs à l'insertion professionnelle des diplômés, normalement inscrits ensuite en DSN, et l'évaluation des enseignements restent peu renseignés.

- Points forts :

- La qualité de la formation.
- La forte attractivité de la formation.
- La qualité de l'équipe pédagogique.
- La maîtrise des effectifs dans une perspective d'insertion professionnelle.
- L'effort d'ouverture à l'international.

- Points faibles :

- Le regroupement des enseignements sur un semestre.
- L'absence d'indicateurs sur le suivi et le devenir des diplômés.
- L'absence d'indicateurs sur l'évaluation des enseignements.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait peut-être souhaitable d'ouvrir les enseignements vers le droit international privé.

Il faudrait peut-être repenser le découpage de la formation, imposé par la semestrialisation, en répartissant les enseignements sur les deux semestres.

Il est nécessaire d'institutionnaliser l'évaluation des enseignements et de renseigner plus précisément les indicateurs sur le suivi des diplômés grâce aux inscriptions en DSN.

Droit de la banque et des opérations patrimoniales

- Présentation de la spécialité :

La spécialité professionnelle « Droit de la banque et des opérations patrimoniales », ouverte également à l'apprentissage, forme des diplômés ayant des connaissances approfondies dans le secteur bancaire et dans les méthodes et les stratégies de gestion du patrimoine. Elle prépare aux métiers de chargé de clientèle, de conseil en gestion de patrimoine, de juriste de banque, de responsable d'agence...

- Indicateurs :

Effectifs constatés	27 étudiants
Effectifs attendus	25 étudiants
Taux de réussite	Entre 85 et 95 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR, mais taux d'insertion professionnelle entre 74 et 91 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cohérente et attractive, la spécialité « Droit de la banque et des opérations patrimoniales » forme des professionnels de la gestion patrimoniale dans le secteur bancaire. Ouverte à l'apprentissage, elle permet en outre aux diplômés d'obtenir une professionnalisation « Conseiller patrimonial agence », certifiée EPFA France, en suivant des enseignements dispensés par le Centre de formation de la profession bancaire (CFPB).

La formation est assurée par des enseignants-chercheurs et une solide équipe de praticiens. Le contenu des enseignements, axé sur la pluridisciplinarité, et le stage d'une durée de trois mois contribuent à la qualité de la formation, reconnue dans les milieux professionnels, comme en témoigne le taux d'insertion professionnelle. Toutefois, pour une meilleure lisibilité, les modalités de stage en formation initiale devraient être clairement renseignées.

Les modalités d'évaluation des enseignements, de la formation et du suivi des diplômés restent perfectibles.



- Points forts :
 - L'attractivité et la pluridisciplinarité de la formation.
 - La qualité de l'équipe enseignante.
 - La professionnalisation de la formation (ouverture à l'apprentissage).
 - La bonne insertion professionnelle.
- Points faibles :
 - La faible ouverture à l'international.
 - L'absence d'indication des modalités de stage en formation initiale dans le dossier général.
 - L'insuffisance des modalités d'évaluation des enseignements, de la formation et du suivi des diplômés.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer l'ouverture à l'international.

Les modalités de stage en formation initiale devraient être clairement renseignées dans le dossier général.

Les modalités d'évaluation des enseignements et de suivi des diplômés devraient être institutionnalisées et harmonisées, au niveau de l'établissement, pour améliorer la lisibilité des indicateurs.

Droit de la protection de l'environnement – territoires méditerranéens

- Présentation de la spécialité :

La spécialité professionnelle « Droit de la protection de l'environnement - territoires méditerranéens » forme des spécialistes en droit de l'environnement, avec une approche transversale et pluridisciplinaire. Elle permet aux diplômés d'accéder à des postes de responsables, dans les secteurs public et privé, ayant trait à l'environnement, l'aménagement et la gestion des espaces, la gestion des risques (sanitaires, naturels, technologiques...) ou de chargé d'études ou de mission en recherche et développement.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	14 inscrits
Effectifs attendus	Entre 14 et 18 étudiants
Taux de réussite	71 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO (diplôme ouvert en 2008)
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO (idem)

- Appréciation :

La spécialité professionnelle « Droit de la protection de l'environnement - territoires méditerranéens » offre une formation de qualité. Elle forme des diplômés susceptibles d'accéder à des postes à responsabilité, dans les secteurs public et privé.



La formation est assurée par une équipe composée d'enseignants-chercheurs de différentes sections du CNU et un réseau de professionnels varié. L'approche méditerranéenne, qui facilite le développement de partenariats locaux, est élargie grâce à la participation à des programmes de recherche internationaux. Les enseignements transversaux et pluridisciplinaires sont complétés par la réalisation de projets tuteurés et un stage d'une durée de trois mois.

Si l'évaluation des enseignements semble globalement positive, ses modalités restent encore informelles. Ouverte depuis la rentrée 2008, la formation bénéficie progressivement d'une reconnaissance nationale comme en témoigne l'augmentation des candidatures d'étudiants provenant d'autres universités, même si les effectifs restent limités.

- Points forts :
 - La pluridisciplinarité de la formation.
 - L'originalité de la formation.
 - L'attractivité en hausse de la formation.
 - L'ouverture à l'international.

- Points faibles :
 - La faiblesse des effectifs.
 - L'insuffisance des modalités d'évaluation des enseignements.
 - Les moyens administratifs *a priori* insuffisants.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait promouvoir la formation et veiller aux effectifs.

Les modalités d'évaluation des enseignements et du suivi des diplômés devraient être institutionnalisées pour une meilleure maîtrise des indicateurs.

Il faudrait surveiller les moyens administratifs pour préserver le bon déroulement de la formation.

Il serait souhaitable de conclure des conventions avec des universités étrangères pour permettre des échanges.

Droit de la responsabilité et des assurances

- Présentation de la spécialité :

La spécialité recherche « Droit de la responsabilité et des assurances » propose une initiation à la recherche originale, autour des rapports de dépendance et d'indépendance entre le droit de la responsabilité civile et le droit des assurances. Elle prépare les étudiants à la profession d'enseignant-chercheur et offre une formation solide et appréciée à ceux qui se destinent aux professions judiciaires.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	13 étudiants
Effectifs attendus	15 étudiants
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR



- Appréciation :

La spécialité recherche « Droit de la responsabilité et des assurances » tend à former des juristes spécialisés, grâce à une approche solide, originale et actuelle d'initiation à la recherche.

Les enseignements sont dispensés par des enseignants-chercheurs reconnus. Classique, la formation repose sur des cours, des séminaires de recherche qui donnent lieu à la rédaction de rapports de recherche et d'un mémoire de recherche. La formation bénéficie du soutien financier des milieux professionnels, attestant de la pertinence d'un pôle de recherche dans un secteur en évolution.

Les modalités d'évaluation des enseignements, de la formation et du suivi des diplômés, organisées à l'échelon de chaque formation, restent perfectibles.

- Points forts :

- L'originalité de la formation.
- La qualité de la formation.
- La qualité de l'équipe pédagogique.
- Le partenariat de compagnies d'assurances pour le financement de thèses de doctorat.

- Points faibles :

- L'insuffisance des modalités d'évaluation des enseignements.
- La faiblesse des effectifs à nuancer sérieusement au regard du nombre d'inscriptions en doctorat.
- Le manque d'ouverture à l'international.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A+

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait institutionnaliser et harmoniser, au niveau de l'établissement, les modalités d'évaluation des enseignements et du suivi des diplômés pour mieux renseigner les indicateurs.

Il serait souhaitable d'améliorer l'ouverture à l'international de la formation.

Droit et métiers de l'urbanisme et de l'immobilier

- Présentation de la spécialité :

La spécialité professionnelle « Droit et métiers de l'urbanisme et de l'immobilier » assure une formation transversale dans le domaine de l'aménagement de l'espace, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement. Elle ouvre l'accès à des emplois variés, dans les secteurs privé et public, en matière de conception et d'encadrement juridique de projets immobiliers et urbains (promoteur, constructeur, chargé de mission dans les bureaux d'études...).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	Entre 31 et 34 étudiants
Effectifs attendus	Entre 30 et 40 étudiants
Taux de réussite	Entre 77 et 91 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR, mais 67 % en activité et 20 % de doctorants
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité professionnelle « Droit et métiers de l'urbanisme et de l'immobilier » offre une solide formation. Ouverte en formation initiale et continue, elle peut également être financée par le Pôle emploi. Elle forme des professionnels capables de concevoir et d'encadrer juridiquement des projets immobiliers et urbains.

La formation est assurée par des enseignants-chercheurs et une solide équipe de praticiens. Les enseignements, axés sur la pluridisciplinarité, sont complétés par la rédaction d'un mémoire de recherche et un stage d'une durée de trois mois.

Si l'évaluation des enseignements semble globalement positive, ses modalités ne sont pas clairement renseignées. Le suivi du devenir des diplômés témoigne d'une bonne insertion professionnelle, à un niveau de qualification correspondant à leur formation, dans des secteurs diversifiés. Toutefois, ces indicateurs pourraient être améliorés (taux de réponses...).

- Points forts :

- L'attractivité de la formation.
- La qualité de la formation.
- Le bon adossement aux milieux socioprofessionnels.
- L'ouverture du diplôme à la formation initiale et continue (financement par le Pôle emploi).

- Points faibles :

- L'absence d'indication sur les modalités d'évaluation des enseignements.
- Le caractère partiel des indicateurs du suivi des étudiants.
- Le risque de concurrence en termes de débouchés professionnels avec la spécialité « Droit immobilier privé et public », même si les méthodes et les objectifs des formations sont différents.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait veiller attentivement aux débouchés professionnels des diplômés pour éviter toute concurrence avec le parcours professionnel de la spécialité « Droit immobilier privé et public ». A terme, une mutualisation de certains enseignements pourrait être envisagée entre les deux spécialités.

Il faudrait améliorer la lisibilité des indicateurs en précisant les méthodes d'évaluation des enseignements. Les données relatives au suivi des diplômés pourraient être améliorées en indiquant le taux de réponses.

Droit et métiers des assurances

- Présentation de la spécialité :

La spécialité professionnelle « Droit et métiers des assurances », ouverte à l'apprentissage, forme des juristes spécialisés en droit des assurances. Elle prépare aux différents métiers du secteur des assurances (rédacteur sinistres, souscripteur, agent général, conseiller en assurances, courtier d'assurance).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	30 étudiants
Effectifs attendus	30 étudiants
Taux de réussite	Entre 85 et 100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR, mais bon taux d'insertion professionnelle
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité professionnelle « Droit et métiers des assurances » assure une formation solide et reconnue. Elle permet aux diplômés d'accéder aux métiers variés du secteur des assurances en ayant des activités de gestion, de conception.

Ouverte à l'apprentissage, la formation, de qualité, est assurée par une équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs reconnus et de praticiens. Elle repose sur des enseignements et des séminaires et se solde par la rédaction d'un mémoire de recherche et un stage obligatoire. Elle bénéficie du soutien et des moyens de l'Institut des assurances d'Aix-Marseille et d'une reconnaissance dans le milieu professionnel, comme en témoigne le taux d'insertion professionnelle.

Si les évaluations des enseignements et le suivi des diplômés témoignent d'une réception positive, les modalités n'en sont pas clairement précisées.

- Points forts :

- L'attractivité et la qualité de formation.
- La transversalité de la formation.
- La qualité de l'équipe pédagogique.
- L'ouverture à l'apprentissage.
- Le soutien des milieux professionnels.

- Points faibles :

- L'absence d'indication sur la durée du stage en formation initiale.
- L'absence d'indication sur les modalités d'évaluation des enseignements.
- L'insuffisance des modalités de suivi des diplômés.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Il faudrait renseigner clairement la durée du stage obligatoire en formation initiale.

Il faudrait améliorer, en les institutionnalisant au niveau de l'établissement, les modalités d'évaluation des enseignements, de la formation et de suivi des diplômés.

Droit immobilier privé et public

- Présentation de la spécialité :

La spécialité indifférenciée « Droit immobilier privé et public » propose une formation transversale en droit de l'immobilier à travers deux parcours : l'un professionnel et l'autre recherche. Elle prépare surtout au métier d'enseignant-chercheur et donne accès aux emplois du secteur de l'immobilier (constructeur, lotisseur, urbaniste).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	18 inscrits
Effectifs attendus	25 étudiants
Taux de réussite	77,78 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR, mais 56 % en activité et 40 % en poursuite d'études
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	72 %

- Appréciation :

La formation est assurée par une équipe pédagogique composée essentiellement d'enseignants-chercheurs reconnus, qui devrait être renforcée par la participation de praticiens pour le parcours professionnel. Elle repose sur des enseignements fondamentaux et spécialisés en droit de l'immobilier, communs aux deux parcours, sans que les aspects professionnalisants soient suffisamment identifiables. Le second semestre est consacré à un projet de recherche individuel pour le parcours recherche et à un projet de recherche fondamentale pour le parcours professionnel. L'ouverture internationale est favorisée puisque le second semestre de la formation peut être effectué dans une université étrangère liée à l'université par un accord SOCRATES.

Les modalités d'évaluation des enseignements ne sont pas renseignées. Le taux d'insertion professionnelle, qui ne concerne que la spécialité recherche initiale, est satisfaisant.

- Points forts :

- La transversalité de la formation.
- La qualité de l'équipe pédagogique.
- L'ouverture de la formation à l'international.

- Points faibles :

- L'absence de spécificité marquée du parcours professionnel (enseignements spécifiques, stage...).
- La faiblesse de l'équipe d'intervenants professionnels.
- Le caractère concurrentiel des débouchés professionnels avec la spécialité « Droit et métiers de l'urbanisme et de l'immobilier », même si les méthodes et les objectifs des formations sont différents.
- L'insuffisance des modalités d'évaluation des enseignements et du suivi des diplômés.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

La spécificité du parcours professionnel devrait être clairement mise en évidence (enseignements, stage obligatoire).

L'équipe pédagogique devrait être renforcée par des praticiens pour le parcours professionnel. Il faudrait surveiller les débouchés professionnels des diplômés, car il existe un risque de concurrence avec la spécialité « Droit et métiers de l'urbanisme et de l'immobilier », même si les méthodes et les objectifs des formations se veulent distincts. A terme, des mutualisations d'enseignements pourraient certainement être envisagées entre les deux spécialités.

Il faudrait améliorer les méthodes d'évaluation des enseignements et mettre en place un réel suivi des diplômés au niveau de l'établissement.

Fiscalité personnelle et du patrimoine

- Présentation de la spécialité :

La spécialité professionnelle « Fiscalité personnelle et du patrimoine » forme des juristes spécialisés dans le domaine de la fiscalité des personnes physiques, de leurs revenus et de leur patrimoine. Elle offre des débouchés professionnels variés, axés sur le conseil (conseiller juridique et fiscal, cadre bancaire, responsable de service contentieux...).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	Entre 20 et 30 étudiants
Effectifs attendus	Entre 20 et 30 étudiants
Taux de réussite	91,6 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	65 % avec un taux d'insertion professionnelle de 90,9 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité professionnelle « Fiscalité personnelle et du patrimoine » propose une formation de qualité. Elle forme des juristes spécialisés recherchés dans les secteurs bancaires, comptables ou encore en gestion de patrimoine...

La formation repose sur des enseignements approfondis et de qualité, assurés par une équipe pédagogique solide et impliquée, composée d'enseignants-chercheurs et de professionnels. Les enseignements sont complétés par des travaux collectifs et la réalisation de deux stages (l'un individuel de deux mois, l'autre de quinze jours ou trois semaines, selon les sources, par groupe de deux).

Les modalités d'évaluation des enseignements restent encore informelles. Les indicateurs relatifs au devenir des diplômés peuvent être améliorés. La formation bénéficie d'un bon taux d'insertion professionnelle.

- Points forts :

- L'attractivité de la formation.
- La qualité de la formation.
- La qualité de l'insertion professionnelle.

- Points faibles :
 - Le rattachement difficilement justifiable à l'intitulé de la mention, déjà relevé dans le précédent rapport.
 - L'absence d'évaluation des enseignements.
 - Le caractère encore parcellaire du suivi des diplômés.
 - La discordance relative à la durée du stage collectif.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait institutionnaliser les modalités d'évaluation des enseignements et renforcer les modalités de suivi des diplômés pour une meilleure lisibilité des indicateurs.

Il conviendrait de renseigner clairement la durée du stage collectif, qui est de quinze jours dans le dossier général, et de trois semaines dans l'annexe descriptive de la formation.

Pratique notariale et droit de l'urbanisme et des collectivités locales

- Présentation de la spécialité :

Ouverte en formation continue, la spécialité professionnelle « Pratique notariale et droit de l'urbanisme et des collectivités locales » est une formation originale, proposée aux notaires et à leurs collaborateurs. Elle leur permet une spécialisation opportune en droit de l'urbanisme et droit des collectivités locales.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	22 inscrits, mais 7 diplômés
Effectifs attendus	20 étudiants
Taux de réussite	31 % (taux à relativiser)
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité professionnelle « Pratique notariale et droit de l'urbanisme et des collectivités locales » est originale. Ouverte en formation continue, elle peut être suivie sur deux ans. Elle permet aux notaires, une spécialisation souvent inconnue. La formation est également proposée à leurs collaborateurs.

La formation est assurée par une équipe pédagogique composée d'universitaires et de divers praticiens. Elle répond à un réel besoin de formation pour faciliter la mission de conseil du notaire en alternant enseignements théoriques et études pratiques. Si elle bénéficie du soutien des milieux professionnels locaux (Conseil régional des notaires), elle reste insuffisamment promue compte tenu des effectifs réels.



Les modalités d'évaluation des enseignements et du suivi des diplômés sont faiblement renseignées, même si ce dernier indicateur présente un intérêt limité pour des professionnels déjà en exercice.

- Points forts :
 - L'originalité de la formation.
 - La qualité de la formation.
 - L'adossement à la profession notariale.

- Points faibles :
 - La faiblesse des effectifs des diplômés.
 - L'insuffisance des modalités d'évaluation des enseignements.
 - L'absence d'ouverture à l'international.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Il faudrait promouvoir cette formation originale, au niveau national, en établissant des liens avec le Conseil supérieur du notariat et/ou peut-être envisager une délocalisation en alternance (un an sur deux à Paris ?) pour drainer un public plus important.

Il serait souhaitable d'institutionnaliser l'évaluation des enseignements.